

**Retrait du ticket modérateur : « Au tour maintenant de la contribution santé »,  
Dominique Verreault, présidente de l'APTS**

---

Longueuil, le 23 septembre 2010 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) se réjouit de la décision du ministre des Finances Raymond Bachand d'écarter l'idée d'imposer un ticket modérateur en santé.

«Il s'agit d'un gain pour tous ceux d'entre nous qui, dès le début, ont clairement indiqué au ministre qu'un ticket modérateur allait freiner l'accès aux soins de santé, notamment aux femmes enceintes qui doivent visiter un médecin sur une base régulière, estime Dominique Verreault, présidente de l'APTS. Nous invitons maintenant M. Bachand à faire preuve de la même écoute, aussi tardive soit-elle, et à renoncer à la *contribution santé*, qui atteindra 200 \$ par année en 2012, peu importe le revenu du contribuable». D'autres solutions existent afin d'aller chercher les sommes manquantes pour financer le système de santé, notamment par l'impôt, qui demeure l'outil de financement le plus juste et le plus progressif.

**Des obstacles importants à l'accessibilité**

Les freins à l'accessibilité aux soins sont déjà suffisamment présents sans qu'il n'y ait besoin d'en ajouter. «Pas une journée ne passe sans que des accrocs importants à l'universalité des soins ne soient relevés par les médias. Le dernier exemple en date implique certaines coopératives de santé dont les pratiques tarifaires sont plus que douteuses. Demander 110 \$ pour voir un médecin de famille est contraire à l'esprit si ce n'est à la lettre de la Loi sur l'assurance maladie et de la Loi canadienne sur la santé. Nous invitons le gouvernement à faire cesser ces pratiques déjà trop répandues», de conclure Dominique Verreault.

**À propos de l'APTS**

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont, les technologistes médicales, des technologues en radiologie, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique et des diététistes.